

sauver de la faillite avant de s'occuper des personnes qui ont bâti notre pays et qui sont dans le besoin?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, les mesures que nous avons prises prouvent quelles sont nos priorités. En effet, après les dernières élections, nous avons augmenté le supplément de revenu garanti. C'était après les dernières élections, lorsque nous avons pris la relève d'un gouvernement conservateur qui a complètement négligé cette question.

\* \* \*

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VÉRIFICATION DU REVENU DES ÉLEVEURS—LE CONSEIL DONNÉ PAR LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu et a trait au harcèlement continué que les vérificateurs de son ministère font subir aux agriculteurs. J'ai des lettres de certains éleveurs de ma circonscription pour lesquels on procède à une révision des cotisations en vertu de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu; ils écrivent que les vérificateurs de Revenu Canada leur conseillent d'empocher jusqu'à \$15,000 par année en revenus au comptant sans les déclarer aux fins de l'impôt. Ce fait m'a également été signalé par un expert-conseil en fiscalité qui avait été pendant longtemps auparavant vérificateur sur place pour le compte de Revenu Canada. Un tel conseil pourrait, dans l'esprit des vérificateurs fiscaux, faire avaler plus facilement la pilule amère de nouvelles cotisations, mais les gens trouvent scandaleux que des fonctionnaires du gouvernement leur conseillent de commettre une fraude fiscale. Le ministère et ses vérificateurs ont-ils maintenant pour politique de conseiller aux contribuables de ne pas déclarer leurs revenus?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Madame le Président, au contraire, je pense que le rôle des vérificateurs comporte justement l'obligation de s'assurer que les revenus non déclarés le soient, et qu'ils soient justement soumis au fardeau de la taxation.

• (1430)

[Traduction]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'IMPÔT À VANCOUVER

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Étant donné les témoignages que j'ai en ma possession, le ministre ordonnera-t-il une enquête approfondie sur les activités du bureau de l'impôt du district de Vancouver afin d'établir si cette pratique est fréquente? S'engagera-t-il à déterminer si les vérificateurs tiennent ce conseil de leurs supérieurs ou s'il s'agit là d'un autre indice de l'inexpérience de ces vérificateurs?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Madame le Président, j'éprouve de la difficulté à accepter les propos tenus par le député selon lesquels quelques erreurs

### Questions orales

pourraient être commises par des gens inexpérimentés. Je lui ai déjà signalé qu'à la suite des instances qu'il avait faites, j'examinerais personnellement des cas qu'il m'avait présentés. Je suis à effectuer cet examen, et je peux porter une attention particulière au fait que ceux qui sont des agriculteurs soient traités, selon la loi de l'impôt, comme des agriculteurs. Je désire également lui signaler que si une personne prétend, dans sa déclaration d'impôt, toucher le traitement d'un agriculteur et qu'elle ne l'est pas, nous rétablirons les faits et nous ne la traiterons pas comme un agriculteur. Je voudrais bien que cela soit clair pour le député et que, avant de pousser la naïveté jusqu'à porter des accusations du genre de celles qu'il a déjà portées, lesquelles, je l'espère, il regrette, il prenne le temps d'effectuer un examen, et qu'il aille vérifier les faits en vue de constater si vraiment, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, ces individus se qualifient comme agriculteurs, parce que s'il me présente une prétendue situation et que, par la suite, on s'aperçoit que l'individu en cause n'est pas agriculteur et qu'il n'exploite pas une ferme, le député nous aura fait perdre du temps.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE SUR LES SUBVENTIONS AU TARIF-MARCHANDISES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il confirmer que ses quatre homologues des Maritimes lui ont écrit pour condamner la grande étude entreprise sur les subventions au tarif-marchandises dans les provinces atlantiques, sans les prévenir ni les inviter à y participer? Comment le ministre peut-il justifier une attitude aussi cavalière, cette action unilatérale de la part de son ministère, puisque, il y a seulement quelques mois, il a signé un protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et les quatre provinces Maritimes, engageant les signataires à une collaboration totale dans tous les domaines relatifs au transport qui touchent les provinces atlantiques? Ce protocole d'entente est-il caduc?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Non, madame le Président, c'est justement en nous fondant sur ce protocole d'entente que nous faisons cette étude. Celui-ci précise qu'il doit y avoir planification conjointe des questions relatives au transport dans les provinces Maritimes. C'est ce que nous faisons maintenant. La loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes existe depuis 1927 et elle a été révisée en 1969 et 1974. Il est normal qu'à intervalles réguliers nous jetions un coup d'œil sur les subventions, pour voir si elles sont dans l'intérêt de la région qu'elles sont censées aider. Cela fait partie de notre protocole d'entente.

L'un des principaux aspects du protocole est que si des changements devaient être faits, l'argent ne reviendrait pas à Ottawa, comme ils disent là-bas, mais demeurerait dans l'enveloppe des Maritimes et serait consacré à d'autres programmes de soutien des transports dans cette région.